

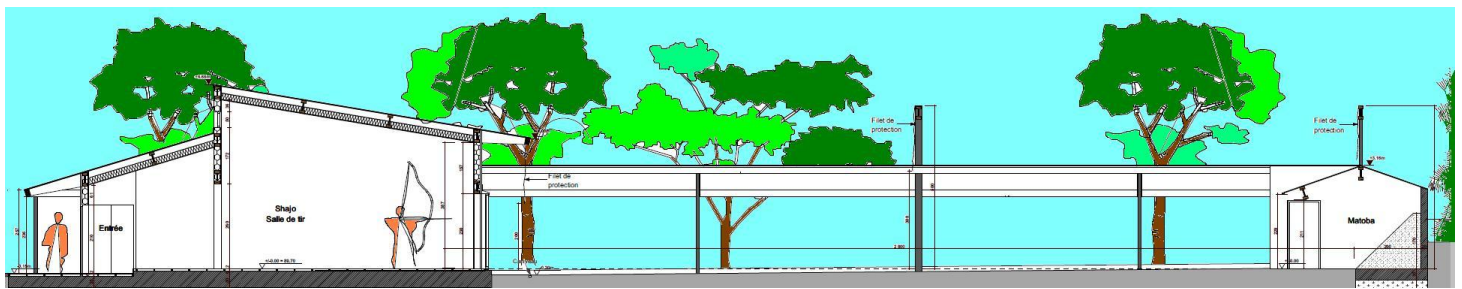


# LA GAZETTE DU KYUDOJO NATIONAL DE NOISIEL : n°7

Suite aux décisions prises lors des dernières Assemblées Générales de la ligue Ile de France LIFKT et de notre fédération nationale FFKT, à partir de la saison 2011-2012 chacun des quelques 650 pratiquants dont vous faites partie va pouvoir directement contribuer au projet K2N.

D'une part, par l'intermédiaire de ses représentants élus, chacun va participer aux décisions qui présideront à la construction et au développement du Kyudojo, puis à son fonctionnement et à son exploitation.

D'autre part chacun contribuera aussi à son financement, mais à des degrés adaptés. Ce numéro 7 de la Gazette est consacré à l'explication de ce cadre juridique et budgétaire par lequel chacun d'entre vous sera copropriétaire et acteur de ce projet.



*Coupe longitudinale du Kyudojo (d'après l'avant-projet des plans d'exécution de Jean Gouzy, juillet 2011)*

## © La propriété et le cadre juridique

L'association K2N sera propriétaire du dojo pour une durée d'au moins 25 ans, selon les termes du bail emphytéotique qui va être signé avec la mairie, propriétaire du terrain qu'elle met gratuitement à disposition.

D'après les termes de la première version des statuts de l'association fondée le 29 octobre 2006, tout pratiquant membre de la FFKT, tout club, toute ligue régionale, et la FFKT elle-même, peuvent être membres de K2N. Ce modèle a bien fonctionné pour stimuler la montée en puissance du projet et lui donner sa légitimité auprès de l'ensemble des adhérents.

Cependant aujourd'hui se pose la question d'une représentativité équilibrée des parties prenantes, et celle de la gouvernance de l'association, aussi bien pendant la période initiale de construction, qu'ensuite pour son développement et son exploitation.

Les discussions lancées autour de la révision des statuts se sont rapidement orientées sur la question « qui sont les principaux contributeurs, et qui

sont les principaux bénéficiaires du projet K2N ? » La réponse vint naturellement et sans ambiguïté car tout peut en fait se résumer à quatre principaux acteurs institutionnels, qui contribuent au projet à des niveaux globalement équivalents. Il s'agit de la mairie de Noisiel, de la FFKT, de la LIFKT et de l'AKVM.

Les statuts ont donc été révisés pour définir une association composée de seulement quatre membres actifs, qui sont ces quatre personnes morales. Ils représentent aussi, institutionnellement et démocratiquement, la voix de chaque personne physique et chaque club de la FFKT de manière équilibrée.

Les nouveaux statuts prévoient donc que toute décision concernant la politique, la stratégie, et la gestion de l'association K2N soit prise par les quatre personnes représentant chacune un de ces membres actifs.

**Avertissement** : à la date de publication de cette gazette cette nouvelle version des statuts, bien qu'approuvée dans ses principes lors des échanges entre membres K2N, de la LIFKT et de la FFKT, n'a pas encore formellement été validée, ce qui devrait être fait à l'automne 2011.



## ⊙ Participer à la vie de K2N

Les pratiquants ou clubs de la FFKT ont plusieurs options pour participer à la vie de K2N.

- Ils pourront faire entendre leur voix via les organes fédéraux auxquels ils appartiennent, comme dans toute organisation démocratique ;
- En venant pratiquer, et participer aux travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et du terrain qu'ils occupent, ils contribueront à construire l'âme du Kyudojo ;
- Les statuts de l'association K2N prévoient d'inviter des représentants des utilisateurs lors des assemblées générales annuelles, avec voix consultative ;
- Enfin, il est prévu que le Comité Directeur nomme un **Comité de Gestion** qui aura pour rôles de suivre les travaux de construction puis de faire fonctionner le dojo au quotidien. Ce Comité de Gestion, sous Contrôle du Comité directeur, s'occupera de l'attribution des créneaux, de vérifier de la bonne utilisation et l'entretien des équipements, de la comptabilité, de la communication, etc... C'est donc en étant membre de ce comité que les personnes les plus motivées pourront participer le plus activement à la vie du Kyudojo.

## ⊙ Le financement

Le défi qu'avait à relever la commission « *Kyudojos* » présidée par Pierre Gasser était de trouver un financement initial de 150.000€, considéré comme le montant minimum permettant de construire une première tranche utilisable du projet. Utilisable voulant dire qui permet la pratique, même si tout le confort espéré ne sera pas disponible dans un premier temps. Voici le plan proposé :

aide de la FFKT	10 000 €	
trésorerie compte K2N	33 400 €	
complément trésorerie AKVM	6 600 €	
fonds propres		50 000 €
prêts FFKT (à taux zéro)	50 000 €	
prêt bancaire	50 000 €	
total prêts		100 000 €
<b>Total financement initial</b>	<b>150 000 €</b>	

Ceci bien sûr n'a pu être approuvé qu'avec un plan permettant le remboursement des 100.000€ empruntés. La stratégie adoptée a été de répartir la charge de ce remboursement parmi les pratiquants de la FFKT, proportionnellement à leur éloignement du dojo, donc au bénéfice direct ou indirect qu'ils en retireront. La décision du comité directeur de la FFKT étant un remboursement sur 5 ans, il a donc été décidé de faire appel à des cotisations exceptionnelles suivant le modèle suivant :

	cotisation annuelle	nombre d'adhérents	total annuel
membres FFKT	20 €	650	13 000 €
membres LIFKT	35 €	200	7 000 €
membres AKVM	150 €	20	3 000 €
<b>Total recettes annuelles</b>			<b>23 000 €</b>

A noter que ces cotisations annuelles sont cumulatives ; en conséquence les membres de la LIFKT contribueront à hauteur de 55€ par an, ceux de l'AKVM de 205€.

La marge de 3.000€ par an permettra de couvrir les intérêts, les coûts d'exploitation (qui seront faibles, puisque l'essentiel sera pris en charge par la mairie) et de faire face aux aléas non prévus.



Dans les prochains numéros de la Gazette K2N :

- le projet architectural en détail
- le lancement du site web K2N

*Façade du Matoba (d'après l'avant-projet des plans d'exécution de Jean Gouzy, juillet 2011)*

